

SECRET

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

00N°0009/CNGP

Commission Nationale
de Gestion de la Paix en Casamance

Dakar, le Re 29 Dec 1995

LE PRESIDENT

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à votre appel historique du 03 décembre 1995, et à la demande que vous avez formulée lors de votre dernière rencontre du mercredi 13 décembre 1995 avec la Commission Nationale de Gestion de la Paix en Casamance, j'ai l'honneur de vous faire part de la réaction positive du gouvernement.

En effet, le gouvernement se félicite des bonnes intentions exprimées par le Secrétaire Général du M.F.D.C. dans sa déclaration du 03 décembre 1995.

Il en prenant acte et se réjouit, particulièrement des points positifs qu'elle contient.

I - POINTS POSITIFS.

11. - D'une part, l'Abbé ordonne à ses maquisards de déposer unilatéralement les armes et de cesser dès ce jour toute activité guerrière.

12. - D'autre part, cet appel engage l'ensemble du mouvement.

13. - Dans le souci de poursuivre cette dynamique, l'Etat, de son côté a donné des instructions d'apaisement aux forces de sécurité.

II - LA LIBERATION DES PRISONNIERS.

S'agissant de la libération de prisonniers bien qu'à l'évidence ce point s'inscrit dans le cadre des négociations, le gouvernement a décidé de prendre certaines mesures à cet égard.

21. - De saisir les autorités judiciaires du pays afin de satisfaire votre demande d'élargissement des quatre (04) émissaires du maquis actuellement en résidence surveillée à la maison des oeuvres catholiques de Ziguinchor ainsi que les enfants mineurs et les personnes âgées actuellement détenus à la maison d'arrêt de Dakar, de même que Monsieur Insa SADIO père de Salif SADIO.

22. - De supprimer la mesure de résidence surveillée dont vous faisiez l'objet. En d'autres termes, cela veut dire que vous êtes libre de vos mouvements, mais l'Etat continuera d'assurer votre sécurité partout où vous serez, dans le seul souci de protéger votre personne contre ceux qui voudraient nuire au processus de paix en cours.

23. - Le gouvernement a décidé d'accorder une plus grande considération aux anciens maquisards qui ont regagné la ville et aux anciens détenus, qui seront, par ailleurs, encadrés et régulièrement visités par la Commission Nationale de Gestion de la Paix.

SECRET

SECRET

24. - La liste des mesures prises par le gouvernement n'est pas exhaustive puisque le gouvernement, qui s'est résolument engagé dans le processus de paix depuis votre appel du 03 décembre 1995 comme en fait foi la libération des femmes et des personnes âgées, a décidé de poursuivre pour raison humanitaire, chaque fois que les circonstances l'exigeront.

C'est ainsi que, ce jour même, vendredi 29 décembre 1995, vingt-six (26) personnes ont retrouvé la liberté.

III - L'ETAT-MAJOR MIXTE.

L'Etat a décidé de mettre sur pied un Etat-Major mixte à Ziguinchor. En concertation permanente avec les forces de sécurité, la sous-commission de Ziguinchor et le gouverneur, il veillera à ce que des exactions ne soient pas opérées sur des citoyens, et notamment sur les anciens maquisards repentis et les détenus récemment libérés. Toutes les énergies doivent se mobiliser pour une gestion saine de cette période pleine d'espoir et aussi de risques.

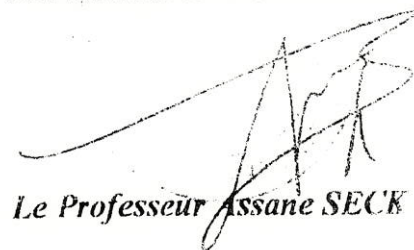
IV - LES DELAIS.

S'agissant des délais que vous indiquez dans votre appel, le gouvernement, compte tenu des possibilités de dérapages liées à une longue attente, souhaiterait qu'ils soient écourtés pour que s'engagent toutes les mesures d'accompagnement du processus de Paix.

Persuadé de votre bonne foi et de votre engagement inébranlable dans cette recherche de solution pacifique à la crise casamançaise, je suis convaincu que ces actes du gouvernement seront appréciés à leur juste valeur par votre mouvement.

Dans l'espoir que nous nous approchons cette fois-ci, de manière décisive, de la paix, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments de considération distinguée.

Le Président de la Commission



Le Professeur Assane SECK

à

Monsieur Abbé Diamacoune SENGHOR,
Secrétaire Général du M.F.D.C
- à Ziguinchor -

AMPLIATION :

- Monsieur le Ministre de la Justice
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Ministre des Forces Armées
- Monsieur le Général de Corps d'Armée CEMGA
- Monsieur le Général de Division Haut COMGEND.
- Monsieur le Gouverneur de Ziguinchor

SECRET